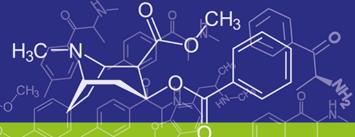


Le point SINTES



Thomas Néfau

Coordinateur national du dispositif SINTES

NUMÉRO 4 - JUIN 2018

Sommaire

•	Synthese des resultats d'analyses des collectes SINTES en 2017	p. 1
•	Quelques cas marquants	p. <u>5</u>
•	Dernières nouvelles du dispositif SINTES	p. 6
•	Teneurs et produits de coupe	p. <u>7</u>
•	Le répertoire des Nouveaux produits de synthèse (NPS)	p. 11

HIV-CH3

Synthèse des résultats d'analyses des collectes SINTES en 2017

n 2017, le dispositif de veille sanitaire SINTES de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) a réalisé, à travers son réseau, un nombre de collectes encore supérieur à celui des années précédentes puisqu'elles s'élèvent au total à 496 dont 10 par Internet, via le forum de discussions Psychoactif.

Cet accroissement régulier (cf. figure 1) n'est pas en lien avec la nature des substances et leur diffusion mais résulte d'une meilleure visibilité du dispositif suite aux efforts développés depuis quelques années pour mobiliser les intervenants auprès des usagers de drogues : refonte du site Internet de l'OFDT, diffusion de plaquettes de présentation de SINTES, publication des résultats d'analyse dans le Point SINTES.

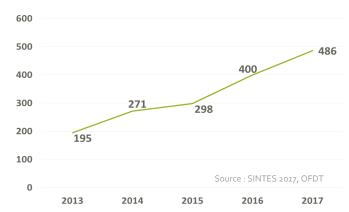


Figure 1 : Nombre de collectes effectuées dans le cadre du dispositif veille de SINTES durant les 5 dernières années (hors collectes via le forum Psychoactif).

En outre, cette opportunité de pouvoir faire analyser leurs produits si nécessaire, rencontre l'intérêt croissant de nombre d'usagers souhaitant connaître la composition des produits qu'ils consomment.

Les usagers ayant fait appel au dispositif d'analyse SINTES depuis 2009 ont entre 18 et 69 ans avec une moyenne d'âge de 32 ans et sont majoritairement des hommes (78 %).

Par ailleurs, leurs usages du produit qu'ils ont transmis pour analyse sont le plus souvent réguliers (au moins 10 fois dans le mois) ou répétés (au moins 10 fois au cours de l'année). Cette caractéristique peut s'expliquer par le fait que beaucoup de

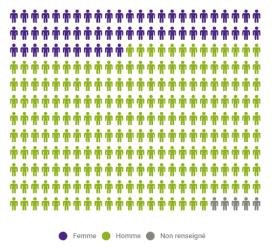


Figure 2: Proportion d'hommes et de femmes ayant fait appel au dispositif de veille SINTES en 2017.

collectes SINTES sont réalisées auprès d'usagers qui fréquentent des structures d'accueil comme les Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) et les Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA). Ces consommateurs sont justement pris en charge pour leurs usages réguliers et problématiques. Enfin, les expérimentations et les usages occasionnels sont pour le plus souvent associés à des nouveaux produits de synthèse (NPS).



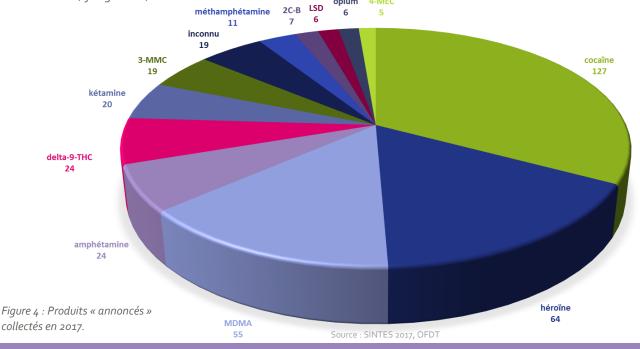
Figure 3 : Nombre de collectes associées à des usages expérimentaux (la première fois), occasionnels (moins de 10 fois par an), répétés (au moins 10 fois par an) et réguliers (au moins 10 fois par mois). La mention « ne s'applique pas » est employée pour la collecte d'un produit nouveau qui n'a pas été consommé.

Les motifs de collecte

En 2017, comme en 2016, le principal motif de collecte a été l'apparition d'effets indésirables bénins (90 cas). Cela correspond, en général, à des troubles n'ayant nécessité ni intervention médicale, ni passage à l'hôpital comme par exemple des palpitations, des nausées, des sueurs... pour les symptômes physiques ou encore du stress, des angoisses... pour les troubles psychiques. Viennent ensuite les effets inattendus (81 cas), c'est-à-dire ne correspondant pas aux effets censés être provoqués par le produit acheté, comme la survenue d'hallucinations à la suite d'une prise de stimulant. On trouve par la suite tous les produits nouveaux ou rares (63 cas), que ce soient des NPS ou des produits dit « classiques » mais rarement observés sur la région de collecte ou présentés sous une nouvelle forme. Ces produits nouveaux ou rares peuvent évidemment aussi être à l'origine d'effets inattendus et/ou indésirables. Une part des collectes concernent, bien entendu, les collectes qui ont été effectuées pour des produits ayant provoqué des effets indésirables graves (47 cas) ayant parfois amené l'usager à être hospitalisé (27 cas). Enfin, la catégorie des « autres motifs » (73 cas) regroupe des situations très variables. Cette catégorie correspond à une présentation particulière, ou bien encore une réaction inhabituelle du produit lors de sa manipulation, comme par exemple sa solidification lors de la préparation pour être injecté. En outre, des produits ont également été envoyés pour analyse via le dispositif SINTES lorsqu'ils n'ont pu être identifiés par la technique de chromatographie sur couche mince¹ (CCM, 33 cas). À noter que lors de la collecte, plusieurs motifs peuvent être renseignés comme, par exemple, un effet à la fois inattendu et indésirable.

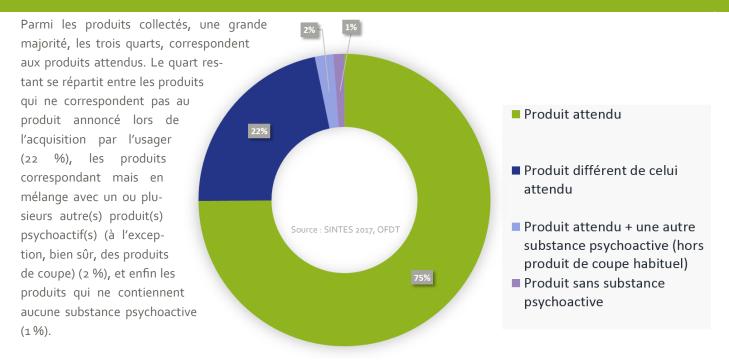
Les produits collectés

Parmi les produits « annoncés » (seule l'analyse permet de réellement connaître le contenu) les plus collectés en 2017, les produits dits « classiques » sont en tête. La cocaïne a fait l'objet de presque 130 collectes (26 % des collectes versus 13 % en 2016 et 14 % en 2015) probablement en lien avec les teneurs de plus en plus élevées des échantillons circulant sur le territoire ces dernières années (cf. Teneurs et produits de coupe, p. 7). Vient ensuite l'héroïne (64 collectes) dont les teneurs très variables peuvent amener l'usager à considérer qu'il détient un produit qui n'est pas de l'héroïne. De plus, l'apparition des dérivés fentanyls sur le marché mondial et les risques d'overdose associés, compte tenu de la situation observée aux États-Unis², ont pu attiser les craintes des usagers d'être en possession d'un produit qui en contient. La MDMA, sous forme de poudre/cristaux ou sous forme de comprimés (ecstasy), a été collectée plus de 50 fois. Les comprimés d'ecstasy fortement dosés qui circulent depuis plusieurs années ou les « arnaques » récurrentes sur ces produits (cf. Les arnaques, p. 4) peuvent expliquer le nombre de collectes élevé. Il est à noter que plus de 100 NPS « supposés » ont été collectés en 2017 mais n'apparaissent pas sur la figure 4 car ce groupe rassemble une grande variété de molécules différentes (cf. figure 20). opium 4-MFC



ta chromatographie sur couche mince est une methode de separation de melanges; elle est basee sur les différences d'affinite des substances à l'égard de deux phases, l'une stationnaire ou fixe, l'autre mobile. La phase mobile migre de bas en haut, par capillarité, le long de la phase stationnaire en entraînant les constituants du mélange déposé sur la plaque. Les taches révélées à la fin de la migration correspondent chacune à un constituant. Bien que pouvant délivrer un certain nombre d'informations, cette technique est beaucoup moins sensible et spécifique que les méthodes analytiques employées par les laboratoires partenaires du dispositif SINTES.

2 Épidémies de décès en lien avec les médicaments opioïdes, issus du marché légal de médicaments, de l'importation de contrefaçons ou de l'achat sur Internet.

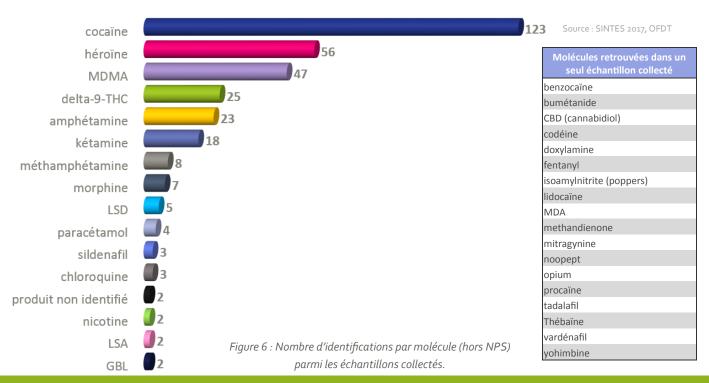


On retrouve donc, logiquement, parmi les produits identifiés par les analyses (hors NPS), la cocaïne en première position, suivie de : l'héroïne, la

Figure 5 : Proportion de produits identifiés lors des analyses en conformité ou non avec les produits attendus.

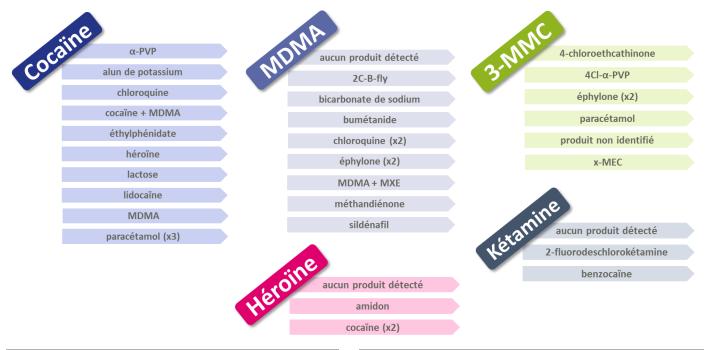
MDMA, le delta-9-THC (molécule psychoactive du cannabis), l'amphétamine et la kétamine. Bien au-delà, avec moins de dix identifications parmi les produits collectés, sont retrouvés, entre autres, la méthamphétamine, le LSD, le LSA et le GBL.

En 2017, un grand nombre d'échantillons de cocaïne ont été collectés pour avoir entraîné des effets indésirables et/ou inattendus chez les usagers. Ils contenaient cependant bien de la cocaïne et les produits de coupe habituels. Ce sont les teneurs élevées mesurées dans ces échantillons qui sont à l'origine de ces réactions chez les usagers, pourtant pour la plupart usagers réguliers. L'héroïne quant à elle, présente des teneurs toujours très variables selon les lieux et les revendeurs, bien sûr, mais aussi selon les « arrivages » pour un même revendeur, si bien que les usagers pensent parfois ne pas avoir consommé de l'héroïne. Il arrive également que les personnes qui injectent sollicitent le dispositif SINTES à la suite de certaines réactions plutôt à mettre sur le compte d'infections liées à la pratique de l'injection, à la préparation du produit injecté et au matériel utilisé que du produit en lui-même. Concernant la MDMA et le THC, c'est le plus souvent à la suite d'épisodes de *bad trips* et de l'inquiétude d'avoir consommé un NPS qui en découle que les usagers sollicitent le dispositif, alors même que la MDMA et le cannabis peuvent tout à fait provoguer de telles réactions, même chez des usagers réguliers.



Les arnaques

Parmi les produits ayant fait l'objet du plus grand nombre d'arnagues, tromperies ou adultérations, ce sont, comme les années précédentes, la cocaïne et la MDMA qui sont les plus concernées. Les produits par lesquels ces molécules peuvent être remplacées sont extrêmement variables : produits inertes (alun de potassium, lactose, bicarbonate de sodium...) ou produits pouvant plus ou moins imiter les effets attendus de la droque comme l'éthylphénidate (NPS) pour la cocaïne ou l'éphylone (NPS) pour la MDMA, mais aussi des antagonistes telle que l'héroïne (dépresseur) à la place de la cocaïne (stimulant). Des médicaments sont également utilisés comme la chloroquine (antipaludéen), arnaque classique de la MDMA sous forme comprimé (ecstasy), le bumétanide (diurétique) ou encore le sildénafil (molécule active du Viagra®), avec les conséquences et effets indésirables qu'ils peuvent engendrer. Les NPS font également l'objet de nombreuses « arnaques ». Il s'agit, tout d'abord, de la 3-MMC, une des cathinones les plus demandées, notamment auprès des chemsexeurs (personnes associant la prise de produits psychoactifs au plaisir sexuel dans un but de performance et d'augmentation de la libido) et des slamers (sous-groupe de chemsexeurs ayant recours à l'injection pour consommer des produits), dont on a observé une pénurie durant plusieurs mois en 2017, période au cours de laquelle plusieurs sites ont continué à prétendre la vendre alors qu'ils la substituaient par d'autres cathinones n'ayant pas tout à fait les mêmes effets. Autrement, il apparaît que nombre de ces molécules, pour la plupart vendues sur Internet, sont en fait remplacées par d'autres molécules de la même famille d'effet ou bien mélangées à une ou plusieurs autres. Les risques d'intoxications sont donc nombreux car, selon les molécules, les dosages peuvent varier du simple au double, de même que les seuils de toxicité. On peut notamment remarquer la substitution du furanylfentanyl, un dérivé du fentanyl (opioïde) par un cannabinoïde de synthèse, le 5F-MDMB-PINACA dont les doses actives et toxiques sont très différentes. Ce cas est détaillé dans la partie « Quelques cas marquants » (p. 5).



Produit attendu	Résultat d'analyse
1p-LSD	2C-I
25x-NBOMe	MDMA
2C-B	2C-B + 2C-H
2C-B	2C-B + 2C-H + MDMA + sildénafil
2C-I	2C-E
3-CMC	non identifié
3-MEC	x-MMC
4-chloromethcathinone (4-CMC)	3-chloromethcathinone (3-CMC)
4-MEC	chloroethcathinone (CEC)
5-APB + 4-FMP	5-MAPB
5F-MDMB	nicotine
5F-MN-21	AMB-FUBINACA (FUB-AMB)
alpha-PPP	alpha-PPP + MXE (méthoxétamine)
amphétamine	aucun produit détecté
amphétamine + MDMA + autres	codéine
bk-2C-B	éphylone
bk-2C-B	pentylone
bk-2C-B + 5-APB	x-APB

Produit attendu	Résultat d'analyse
cathinone	MPHP
EBDP	4-methyl-N-éthylnorpentédrone
éthylhexedrone	chloroethcathinone (CEC)
fentanyl	méthoxyacétylfentanyl (méthoxy-Acf)
FUB-AKB-48	ADB-FUBINACA
furanylfentanyl	5F-MDMB-PINACA / 5F-ADB
furanylfentanyl	benzoylfentanyl
LSD	DOC (2,5-diméthoxy-4-chloroamphétamine)
MDMA + amphétamine	N-éthyl-héxedrone
MDPV	alpha-PVP
MDPV	МРНР
méclonazepam	composé inconnu
méphédrone	chloroethcathinone (CEC)
méthoxétamine (MXE)	MXE (méthoxétamine) + cocaïne
NM 2201	AMB-FUBINACA (FUB-AMB)
pentédrone	x-MEC
plante énergisante coupe faim	yohimbine
THJ-018	AMB-FUBINACA (FUB-AMB)

Figure 7 : Arnaques, tromperies, adultérations révélées par les analyses SINTES.



Quelques cas marquants

La cocaïne qui rend « fou »

Nouvelle Aquitaine, mai 2017

Une cocaïne, dénommée « écaille de poisson » du fait d'une poudre ayant l'apparence de paillettes nacrées, a été collectée car les usagers qui l'avaient consommée déclaraient qu'elle les « rendait fous ». L'un des usagers décrivait des sentiments paranoïaques et était notamment persuadé d'être suivi par des gens voulant lui dérober sa cocaïne. Selon lui, il se retournait frénétiquement pour surveiller ce qu'il se passait derrière lui, sursautait au moindre bruit et consultait compulsivement son téléphone. Un tel tableau plus fréquent chez des usagers dépendants au crack, peut apparaître progressivement chez des usagers abusifs de cocaïne après plusieurs années de consommation. Sa survenue soudaine et chez plusieurs usagers à la fois, même réguliers, exigeait une vérification du contenu du produit consommé. En effet, ce type d'effets secondaires constitue aussi une complication non rare de certaines prises de NPS.

L'analyse de ce produit collecté a permis d'identifier de la cocaïne mais dont la teneur était très élevée (84 %) sans qu'aucune autre molécule n'ait été retrouvée. Cependant, la réaction de ce jeune usager régulier, à la suite de la consommation de ce produit peut s'expliquer par la teneur élevée en molécule active. À ce niveau, on peut parler de produit quasiment pur. Ces dernières années et particulièrement en 2017, une augmentation des teneurs relevées dans les cocaïnes collectées ou saisies a été observée de même qu'une hausse des cas sanitaires en lien avec la prise de ce produit (<u>Tendances n°121</u>). Ainsi, des teneurs élevées de cocaïne peuvent provoquer des réactions parfois violentes chez des usagers y compris s'ils en consomment régulièrement, avec parfois des conséquences psychiatriques. Bien sûr, comme tous les stimulants, la cocaïne à forte dose peut entraîner des affections somatiques et notamment au niveau du système cardiovasculaire.

L'éphylone anxiogène Nouvelle Aquitaine et Île-de-France, novembre 2017

Deux usagers ont rapporté pour analyse deux échantillons supposés être de la 3-MMC pour l'un et de la MDMA pour l'autre. Les deux personnes racontent une phase de descente (moment où les effets du produit diminuent jusqu'à disparaître) particulièrement difficile à vivre avec des bouffées d'angoisse, persistantes pour l'une d'entre elles et une phase de déprime de plusieurs jours. Il s'agit d'un épisode traumatisant pour les deux usagers : l'un raconte une expérience douloureuse avec un épisode de dépersonnalisation même s'il a très peu de souvenirs, l'autre évoque un sentiment de paranoïa et de claustrophobie. L'usager qui a consommé ce produit en pensant que c'était de la 3-MMC l'a pris en « sniff » et les effets sont apparus en 10 à 15 minutes ; il évoque un fort craving survenant juste après sa consommation (envie irrépressible de consommer le produit à nouveau), décrit d'ailleurs par de nombreux témoignages d'usagers. Par ailleurs, il avait utilisé un test colorimétrique pour la détection de méthylone, méphédrone, 3-MMC et 4-MEC qui avait réagi positivement. L'usager qui pensait consommer de la MDMA l'a prise par voie orale sous forme de parachute (poudre enrobée dans une feuille de papier à cigarette). Outre les effets psychologiques, il a présenté des difficultés respiratoires et des maux de ventre accompagnés de vomissements. Les analyses des produits ont finalement permis de détecter qu'il ne s'agissait ni de 3-MMC dans un cas, ni de MDMA dans l'autre cas mais dans les 2 cas de l'éphylone. Autrement appelée N-ethyl-pentylone ou BK-EBDP, l'éphylone est une molécule de la famille des cathinones, des stimulants de synthèse dérivés de la cathinone naturelle, molécule active du khat, un arbuste de l'Afrique de l'Est. En plus de leurs propriétés stimulantes, les cathinones peuvent provoquer des effets plus ou moins empathogènes. L'éphylone a fait l'objet de nombreuses saisies en Europe sous différentes formes : poudre, cristaux mais aussi comprimés. Comme la plupart des cathinones de synthèse, l'éphylone est classée en France depuis l'arrêté du 27 juillet 2012 sur les stupéfiants et les substances psychotropes. Les effets indésirables fréquents de ces molécules sont, au niveau somatique, hyperthermie entraînant hypersudation et déshydratation, tachycardie et serrement des mâchoires (trismus), et, au niveau psychiatrique, anxiété, paranoïa, dépression, fatigue et irritabilité. Plus gravement, dans les cas d'intoxications, il peut y avoir un déficit du contrôle moteur, une déshydratation critique, des attaques de panique accompagnées parfois de décompensations psychiatriques. Enfin, il faut noter que le test colorimétrique n'a pas permis d'éliminer/d'écarter avec certitude la présence de méthylone, de méphédrone, de 3-MMC ni de 4-MEC.

Le dérivé fentanyl dissociatif?

Alsace, août 2017

Un usager, consommateur de dérivés fentanyl, a déclaré avoir commandé 3 grammes de furanylfentanyl sur un magasin de vente en ligne polonais dont il était client régulier pour un total de 360 euros. Le furanylfentanyl est un opioïde de synthèse dérivé du fentanyl qui va agir, comme la morphine, sur les récepteurs aux opiacés. Cependant, les dérivés fentanyl sont, de manière générale, plus puissants que le fentanyl lui-même, mais aussi que l'héroïne et la morphine. Leurs doses toxiques sont très faibles et elles doivent être manipulées avec précaution. Dans ce cas, l'usager a voulu expérimenter ce produit et l'a consommé par voie orale (quantité non précisée). Il a alors ressenti un malaise avec un « trou noir » et a décrit des effets dissociatifs puissants. Ce type d'effet n'est pourtant pas caractéristique des dérivés fentanyl.

Le produit a alors été collecté et analysé et il s'est avéré qu'il s'agissait de 5F-MDMB-PINACA ou 5F-ADB, une molécule de la famille des cannabinoïdes de synthèse et donc absolument pas un opioïde de synthèse. Les cannabinoïdes de synthèse sont des molécules également très puissantes dont les doses toxiques sont très proches des doses efficaces. Ici tout de même, le cannabinoïde de synthèse présente des doses toxiques plus élevées que le furanylfentanyl et les conséquences n'ont consisté pour l'usager qu'en des effets dissociatifs puissants. Si cela avait été l'inverse, la consommation d'un dérivé fentanyl à la place d'un cannabinoïde de synthèse, les conséquences auraient pu être dramatiques. Cet épisode confirme que l'achat de molécules sur Internet, même auprès d'un revendeur connu et régulier, ne garantit en aucun cas à l'usager de recevoir le produit attendu, dans les dosages habituels.

Dernières nouvelles du dispositif SINTES

coordination.agrrr@gmail.com

Cayenn

Collecte sur Internet

Depuis juin 2017, la collecte de produits ayant provogué des effets inattendus et/ou indésirables a été mise en place sur Internet sur le site Psychoactif.org*. Les usagers du forum peuvent solliciter le dispositif SINTES pour l'analyse de leurs produits. Il leur suffit de remplir un questionnaire en ligne qui est ensuite analysé par l'OFDT. Si l'analyse est validée, l'usager reçoit un mail lui indiquant où

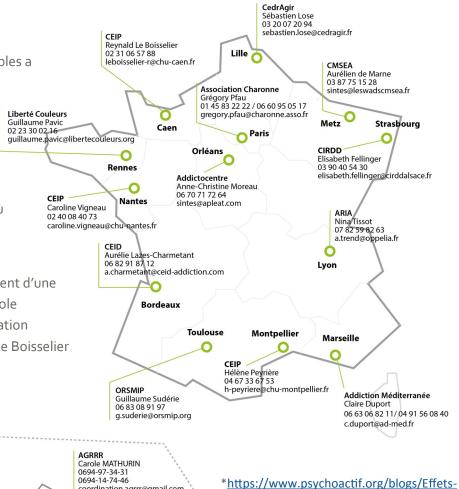
Nouvelles coordinations régionales

et comment envoyer son produit.

En 2017/2018, deux nouvelles régions bénéficient d'une coordination. La première est assurée par Carole Mathurin en Guyane et est portée par l'association AGRRR. La seconde est assurée par Reynald Le Boisselier du CEIP-A de Caen pour la région Normandie.

Collecte via la RDR à distance

Depuis janvier 2018, un nouveau service est offert aux bénéficiaires du programme de RDR à distance de l'association SAFE**. Ces derniers peuvent solliciter l'association qui, en lien avec la coordination nationale SINTES de l'OFDT, peut mettre en place la collecte de produits ayant entraîné des effets inattendus et/ou indésirables.



indesirables-analysez-vos-produits-avec-l-

OFDT-et-Psychoactif 2545 1.html#b2545

**https://rdr-a-distance.info/

HIV-CH3

Teneurs et produits de coupe

Les teneurs moyennes calculées

à partir des résultats d'analyse SINTES ne le sont qu'à titre indicatif et ne sont pas représentatives des teneurs moyennes des produits circulant sur le territoire français. En effet, les collectes SINTES n'ont pas été effectuées aléatoirement et le nombre d'échantillons est trop faible. Cependant, confrontées à d'autres données, en particulier celles du dispositif TREND et les analyses des saisies, elles constituent des signaux à explorer ou qui viennent renforcer la perception d'un phénomène en constitution, ou encore qui apporte des éléments particulier de compréhension.

La cocaine

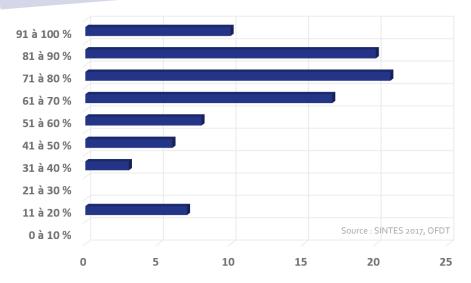


Figure 8 : Répartition des échantillons de cocaine suivant les teneurs mesurées.

Au total, 109 échantillons de cocaïne ont été analysés et les teneurs ont été quantifiées pour 92 d'entre eux entre 11 % et 99 %.

Leur teneur moyenne est de 68 % avec un minimum à 11 % et un maximum à 99 %. Ce taux moyen est d'un point supérieur à celui de 2016. Cette valeur élevée s'inscrit dans la tendance observée depuis 2 ans, à savoir une augmentation des teneurs dans les échantillons collectés mais également dans les saisies avec des teneurs très élevées. Cette année, plus de la moitié des échantillons (55 %) présentent des teneurs supérieures à 70 %.

Le développement du deal la cocaïne et concurrence accrue qui en résulte (Tendances n°115 Tendances n°121) pourrait expliquer en partie l'accroissement des teneurs de l'ensemble des échantillons (saisis comme collectés). Á cela s'aioute l'essor du recours à de nouvelles voies de trafic avec notamment l'utilisation massive de « mules » en provenance de la Guyane. Ces évolutions ne sont bien sûr pas sans conséquence puisqu'en 2017, le nombre de demandes de prise en charge des problèmes pour d'addiction à la cocaïne a augmenté ainsi que le nombre d'intoxications liés consommation (Tendances nº121).

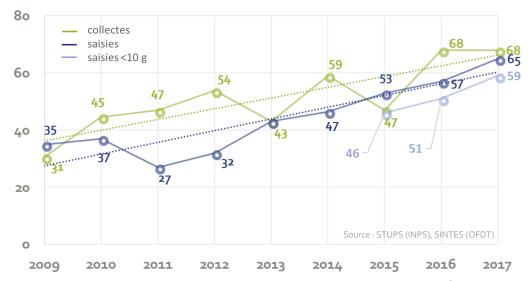


Figure 9 : Évolution des teneurs dans les échantillons saisis (données STUPS[®]) et dans les échantillons collectés (données SINTES) entre 2009 et 2017.

Dans les échantillons saisis et collectés, sont retrouvés les produits de coupe habituels : lévamisole, caféine, procaïne, phénacétine, hydroxyzine... On constate cependant une augmentation de la proportion d'échantillons ne contenant pas de produit de coupe ou seulement des diluants inertes non détectés par l'analyse (33 % en 2017 contre 10 % en 2016). Les échantillons semblent ne pratiquement plus subir de coupe une fois arrivés sur le territoire européen. Par ailleurs, le lévamisole toujours très présent (dans 48 % des échantillons et seul dans 36 %) est quant à lui ajouté dans les pays d'Amérique du Sud producteurs de cocaïne.

L'héroïne

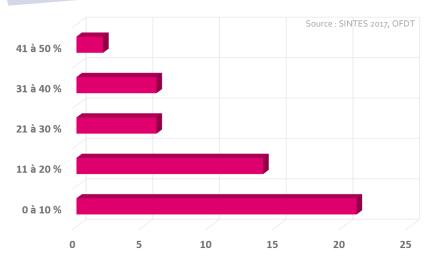


Figure 10 : Répartition des échantillons d'héroïne suivant les teneurs mesurées.

Dans les échantillons saisis, la teneur en héroïne suit une légère mais constante augmentation depuis 2012, atteignant 17 % sur l'ensemble des saisies et 14 % pour les saisies inférieures à 10 g en 2017. Bien que d'une année sur l'autre, les teneurs mesurées dans les échantillons collectés par **SINTES** soient plus fluctuantes, globalement, même augmentation est observée.

Les échantillons d'héroïne (produit reçu par l'usager) collectés en 2017 sont au nombre de 54 et pour 49 d'entre eux la teneur en héroïne (molécule active) a été mesurée. La majorité des échantillons présente des taux de pureté inférieurs à 20 % (35 échantillons sur 54).

Parmi les produits de coupe identifiés, c'est toujours la caféine et le paracétamol qui sont les plus présents, dans respectivement 93 % et 86 % des échantillons. Du dextrométhorphane a été retrouvé dans 6 collectes. De façon inhabituelle la chloroquine, un antipaludéen et la diphénhydramine, un antihistaminique, ont été chacune identifiée dans un échantillon. Pour mémoire, la présence de dextrométhorphane, un dérivé morphinique antitussif, augmente significativement le risque d'overdose (Le Point SINTES n°3).

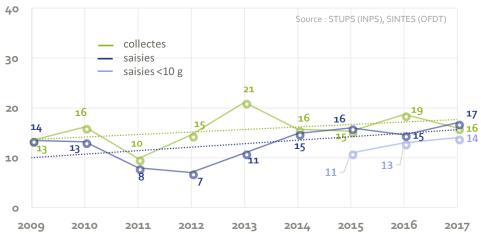


Figure 11 : Évolution des teneurs dans les échantillons saisis (données STUPS[©]) et dans les échantillons collectés (données SINTES) entre 2009 et 2017.

L'amphétamine

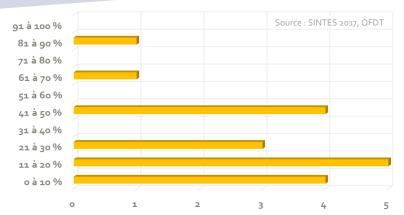


Figure 12 : Répartition des échantillons d'amphétamine suivant les teneurs mesurées.

En 2017, 23 échantillons d'amphétamine (produit) sous forme de poudre ou de pâte ont été collectés par le réseau SINTES. La majorité des échantillons ont des teneurs en amphétamine (molécule active) comprises entre o et 50 % et la teneur moyenne est de 28 %. Le taux de pureté moyen relevé pour les saisies police est lui de 13 %. L'écart observé entre les teneurs moyennes observées dans les échantillons analysés par SINTES tient probablement aux motifs de collecte qui étaient souvent des effets ressentis comme anormalement forts et durables.

Après une croissance régulière de la pureté moyenne jusqu'à la moitié des années 2010, celle-ci semble maintenant en régression puisqu'elle a été divisée par deux en trois ans dans les saisies analysées et qu'elle chute dans SINTES pour la deuxième année consécutive (<u>Le Point SINTES n°3</u>).

Les échantillons d'amphétamine sont pratiquement tous coupés à la caféine puisqu'on en retrouve dans près de 80 % des collectes.

Le cannabis



Figure 13 : Répartition des échantillons d'herbe et de résine de cannabis suivant les teneurs en THC mesurées.

Seulement 5 échantillons d'herbe de cannabis ont été collectés en 2017, lesquels les teneurs delta-9-THC, la molécule psychoactive du cannabis, mesurées allaient de 1 % à 11 %. En ce qui concerne la résine, 16 échantillons ont fait l'objet de collecte et d'analyse et ont révélé des teneurs en delta-9-THC supérieures, s'étendant de 2 % à 37 %. La teneur moyenne de la résine est ainsi de 25 %, inférieure à la teneur moyenne relevée en 2016 (30 %). En 2016, des échantillons très fortement dosés, pouvant atteindre près de 60 % de delta-9-THC, avaient été collectés.

Ainsi, l'augmentation des teneurs moyennes en THC dans les résines, observées dernières ces années, semble ralentir comme l'attestent également provenant les données des échantillons saisis. Elles semblent se stabiliser depuis 2014 entre 20 % et 25 %.

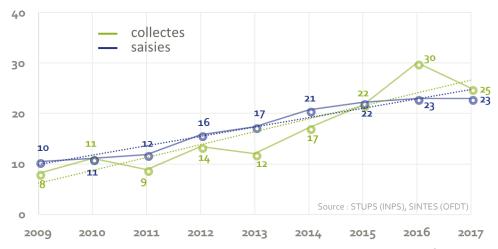


Figure 14 : Évolution des teneurs en THC dans les résines saisies (données STUPS[©]) et collectées (données SINTES) entre 2009 et 2017.



Figure 15 : Évolution des teneurs en THC dans les herbes saisies (données STUPS[©]) et collectées (données SINTES) entre 2009 et 2017.

Dans les échantillons d'herbe, saisis ou collectés, les teneurs en THC évoluent peu depuis 2009 et tournent autour de 10 %. Il arrive cependant que des herbes analysées présentent des taux semblables aux taux relevés dans les résines.

La MDMA

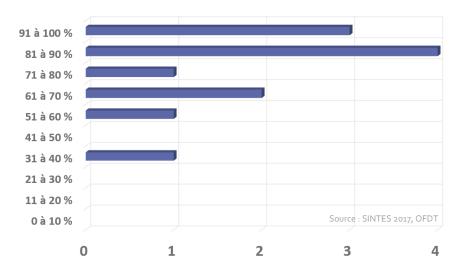


Figure 16 : Répartition des échantillons de MDMA (forme poudre ou cristal) suivant les taux de pureté mesurés.

En 2017, 16 échantillons de MDMA sous forme poudre ou cristal ont été collectés par le réseau SINTES et seuls 12 d'entre eux ont fait l'objet d'une analyse quantitative. Le taux moyen de MDMA alors mesuré est de 78 %, égal à celui de 2016. La majorité des collectes présentent des taux compris entre 81 % et 100 %.

La MDMA sous forme poudre/cristal n'est généralement pas coupée et le taux de pureté correspond au rendement obtenu lors de la synthèse de la molécule. Cependant, de la méthoxétamine a été identifiée dans un échantillon collecté mais il n'a pas été possible de déterminer s'il s'agissait d'une contamination ou d'un mélange volontaire.

Sous forme comprimé, communément appelée ecstasy, la MDMA a été collectée 19 fois. La teneur moyenne en MDMA mesurée est de 89 mg/comprimé, soit inférieure à celle mesurée en 2016. Cependant, la figure 17 montre que près de la moitié des comprimés collectés contenaient plus de 100 mg de MDMA, voire plus de 150 mg pour 2 d'entre eux. Ces teneurs sont considérés comme élevées et peuvent être à l'origine d'intoxications. C'est pourquoi les associations réduction des risques préconisent de fractionner les comprimés, surtout les plus gros ainsi que les prises.

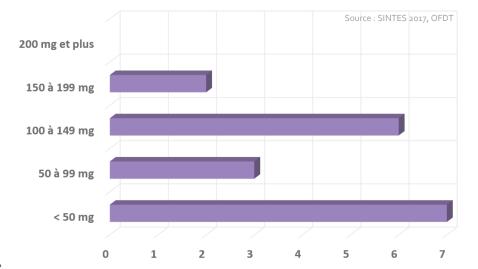


Figure 17 : Répartition des échantillons d'ecstasy suivant les teneurs en MDMA mesurées.

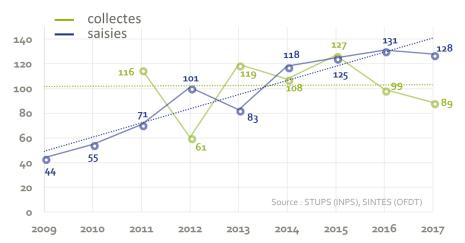


Figure 18 : Évolution des teneurs en MDMA dans les comprimés saisis (données STUPS[©]) et collectées (données SINTES) entre 2009 et 2016.

Les teneurs moyennes en MDMA dans les comprimés saisis ont augmenté au cours des 10 dernières années même si elles semblent se stabiliser depuis 3 ans autour de 125 mg/comprimé. Ce phénomène s'observe en lien avec les nouveaux designs de comprimés présentant des formes en 3D, aux couleurs attrayantes, des masses élevées. comprimés semblent occuper une place de plus en plus importante sur le marché de la MDMA là où la forme cristal était la plus recherchée il y a quelques années (Jeunes et addictions, Partie 1, La MDMA : une substance emblématique pour une partie de la jeunesse, p.48-50).

d'identifications observée en France depuis 2015 s'amplifie à leurs attentes (Tendances n°108). avec une chute drastique puisque ce nombre était de 45 en Au total, en 2017, il y a eu 105 collectes de NPS via le dispositif n'atteigne pas le niveau des années précédentes).

d'abord, après la création d'un grand nombre de molécules, un contexte sexuel (chemsex). Elle a connu un épisode de les possibilités d'en synthétiser de nouvelles se limitent. pénurie durant quelques mois (entre juin et octobre 2017). Ensuite, le travail des autorités dans les pays producteurs ainsi En deuxième position se place l'éthylphénidate (227 saisies), que le contrôle international des précurseurs permettent de NPS dérivé du méthylphénidate (principe actif de limiter la production. Enfin, les producteurs finissent peut-être la Ritaline®), reléquant la 4-MEC (194 saisies), une autre pas se concentrer sur la fabrication des molécules qui sont les cathinone, à la 3^e place. Enfin, il faut noter le nombre élevé de plus demandées par les usagers. En effet, contrairement à ce saisies de JWH-210 (114 saisies), un cannabinoïde de qui avait été anticipé, le classement des molécules joue synthèse.

Tableau 1 : Nouvelles molécules identifiées sur le territoire français en 2017.

Substances identifiées Arylalkylamines 2-fluorodeschlorokétamine CUMYL-4CN-BINACA 5F-AMB-PICA Cannabinoïdes CUMYL-4CN-B7AICA **CUMYL-PeGACLONE** DL-4662 N-éthylnorpentédrone 4-methylpentedrone (4-MPD)* **Cathinones** α-PHiP Benzédrone 4'-Methyl-α-pyrrolidinobutyrophénone 4-Cl-diméthylcathinone 4-fluoro-isobutyrfentanyl / 4F-iBF **Opioïdes** Méthoxyacétylfentanyl para-fluoroisobutyrylfentanyl analogue 3-méthylphenéthyl N,α-dipropylphénéthylamine (PPAP) **Phénéthylamines**

Le répertoire des NPS

En 2017, 16 nouvelles molécules ont été identifiées sur le finalement assez peu sur les préférences des usagers qui territoire français (figure 11). La diminution du nombre continuent à acheter celles dont les effets répondent le mieux

2016. Une même diminution est observée au niveau européen SINTES soit 60 collectes de plus qu'en 2016 (figure 18). avec 66 nouvelles identifications en 2016 contre 51 en 2017 D'autre part, on dénombre plus de 2 000 saisies douanières et (bien que ce total soit encore susceptible d'évoluer compte policières concernant des NPS seuls ou en mélange. Comme tenu des analyses encore en cours, il est fort probable qu'il en 2016, la molécule qui a fait l'objet du plus grand nombre de saisies est la 3-MMC (345 saisies). Il s'agit d'une molécule de Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cette baisse. Tout la famille des cathinones, le plus souvent consommée dans

> Attention, le fret postal saisi par les Douanes n'est pas toujours à destination de la France. Cela signifie que l'ensemble des produits identifiés et les quantités saisies ne sont pas représentatifs de la consommation sur le territoire.

La classe présentant le plus de nouvelles molécules en 2017 est, comme en 2016, celle des cathinones, cette année 7 nouvelles identifications puis les cannabinoïdes de synthèse au nombre de 4.

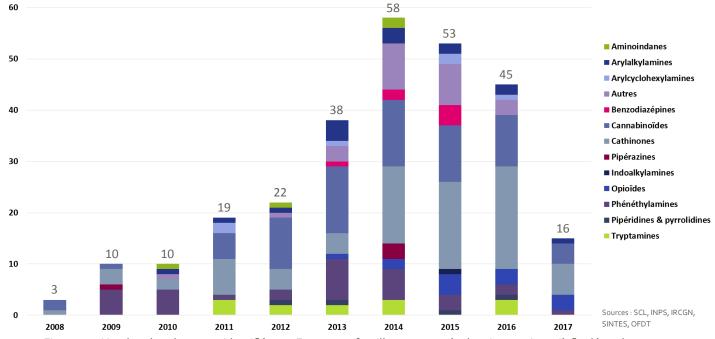


Figure 19 : Nombre de substances identifiées en France par famille et par année depuis 2000 jusqu'à fin décembre 2017.

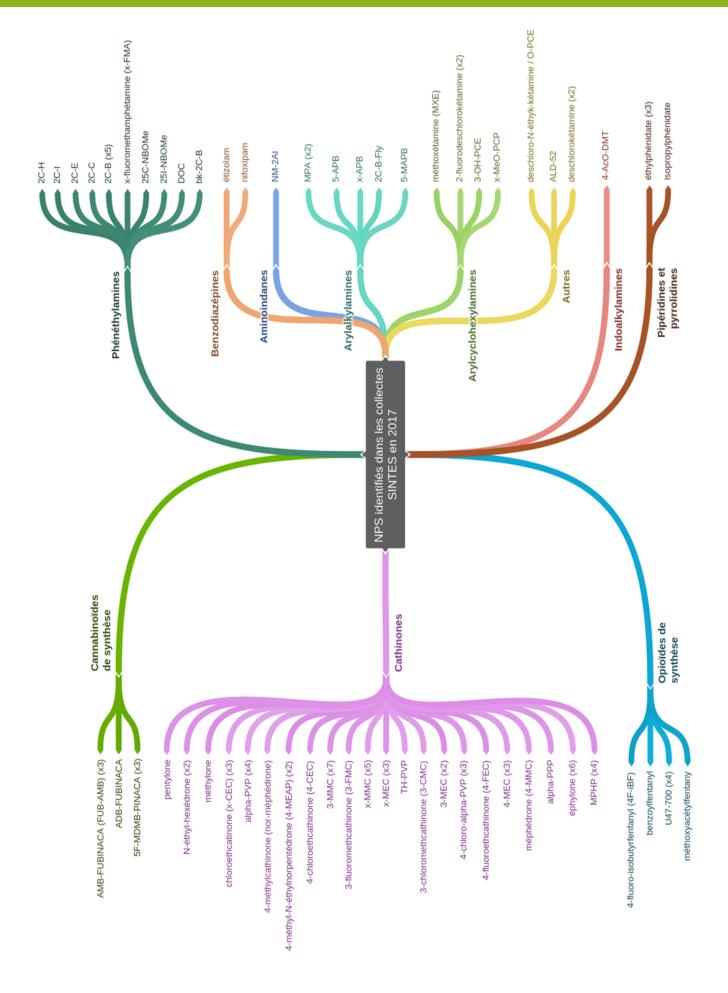


Figure 20 : Les NPS identifiés dans les collectes SINTES en 2017. Entre parenthèses, le nombre de collectes si supérieur à 1.

LE DISPOSITIF SINTES

Le dispositif SINTES (Système d'identification national des toxiques et substances) est opérationnel depuis 1999.

Il vise essentiellement à documenter la composition des produits circulants, illicites ou non règlementés (dosage, identification de nouvelles molécules et logos), à partir des résultats de l'analyse des saisies effectuées par les services d'application de la loi et des collectes de produits, à un stade de leurs parcours où il ne seront plus coupés, réalisées par des acteurs socio-sanitaires directement auprès des usagers.

Le dispositif permet en outre de documenter le contexte de consommation de chaque échantillon, à l'aide d'un questionnaire soumis à l'usager lors de la collecte. Les questions portent sur le produit (prix, forme, voie d'administration), sur l'usager (âge, sexe) et sur son usage (produits consommés en association, effets recherchés et ressentis, fréquence).

Il comporte deux volets : le volet Veille et le volet Observation et s'appuie de manière privilégiée sur le réseau SINTES.

1. Le dispositif SINTES - Veille

Le volet veille est un système d'information rapide par lequel transitent des signalements d'événements sanitaires graves ou inhabituels concernant les substances psychotropes et les signalements de substances présentant un caractère nouveau (forme, composition, nom...) ou particulièrement dangereuses.

SINTES participe également à la veille sanitaire à travers la Cellule nationale d'alerte (CNA) en lien avec des institutions sanitaires françaises (DGS, Santé publique France, ANESM, ANSM et MILDECA).

Enfin, la coordination nationale du dispositif SINTES est le relais français du Système d'alerte précoce européen ou *Early warning system* (EWS). Elle a pour mission de communiquer à l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA) tout nouveau produit de synthèse (NPS) identifié sur le territoire français ainsi que tous les cas sanitaires graves en lien avec un usage de drogues. En retour, elle doit également relayer les alertes envoyées par l'EWS européen aux partenaires sanitaires nationaux pour une éventuelle diffusion.

2. Le dispositif SINTES - Observation

Le volet « Observation » propose un éclairage sur la composition d'un produit illicite particulier grâce à des études spécifiques. Il s'appuie toujours en grande partie sur le réseau TREND qui assure les collectes de substances auprès des usagers et le renseignement du questionnaire.

D'autre part, les données d'analyse des saisies fournies par les laboratoires de la police, des douanes et de la gendarmerie permettent de suivre d'année en année la composition moyenne des produits.

3. Le réseau SINTES

Il est formé de trois partenaires essentiels :

- Les coordinateurs régionaux et les collecteurs qui effectuent les collectes des produits accompagnées du remplissage des questionnaires. Ils sont composés d'une part de travailleurs du champ sanitaire et social intervenant auprès des usagers de drogues (infirmiers, éducateurs, médecins...) et d'autre part d'acteurs du milieu associatif intervenant dans le champ de la réduction des risques.
- Les laboratoires d'analyse à qui sont adressés les échantillons collectés par les acteurs socio-sanitaires : des laboratoires hospitaliers et universitaires, des laboratoires de la Police scientifique, le laboratoire du Service commun des douanes de Paris (SCL Paris) et le laboratoire de l'Institut de recherche criminologique de la Gendarmerie nationale (IRCGN).
- Les services d'application de la loi pour la transmission des résultats d'analyse des produits saisis par leurs services : police (INPS), douanes (SCL de Paris) et la gendarmerie (IRCGN). Ces résultats permettent à l'OFDT de comparer les produits saisis avec ceux réellement consommés par les usagers et sont aussi communiqués à l'EMCDDA deux fois par an.

SINTES tient à remercier l'ensemble des partenaires du réseau :

- Les coordinatrices et coordinateurs régionaux, et l'ensemble des collecteurs,
- Les laboratoires partenaires : le laboratoire de toxicologie du CHRU de Lille, le service commun des laboratoires DGDDI et DGCCRF de Paris ; les laboratoires de la Police scientifique, l'unité « stupéfiants » de l'IRCGN.
- L'INPS (Institut national de la police scientifique),
- L'IRCGN (Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale),
- L'ensemble des CEIP (Centre d'évaluation et d'information sur les pharmacodépendances),
- L'unité « Stupéfiants et psychotropes » de l'ANSM (Agence nationale de la sécurité du médicament et des produits de santé),
- Les partenaires de la Cellule nationale d'alerte,
- L'unité Supply reduction and new drugs de l'EMCDDA,
- Le secrétariat de l'OFDT pour la saisie des questionnaires et l'appui logistique : Nadine Landreau, Marième Sarr,
- Les personnes ayant participé à l'élaboration de ce numéro : Agnès Cadet-Taïrou et Caroline Masson du pôle TREND; Julie-Emilie Adès, Frédérique Million et Thierry Delprat du pôle Valorisation de l'OFDT; Ivana Obradovic, directrice adjointe et Julien Morel d'Arleux, directeur de l'OFDT.

LE POINT SINTES EST UNE PUBLICATION DE L'OFDT DESTINÉE AUX PROFESSIONNELS DU CHAMP DES ADDICTIONS ET DES INSTITUTIONS CONCERNÉES.